



Extrait du registre des délibérations

2022-4-21

AR Prefecture
PÉRIGORD LIMOUSIN
02-A-04-000752-20220629-2022_4_21-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022
Département de la
DORDOGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 28 juin 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Martin de Fressengeas

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/06/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 26
Pouvoirs : 8

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, FAUCHER Danielle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIBEAU Frédéric (suppléant de C. Bost) GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (absent, pouvoir à Michel Augeix), BOST Claude (absent, remplacé pour son suppléant Frédéric Gibeau), DOBBELS Michel (absent, a donné pouvoir à Sylvie Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (absente, a donné pouvoir à Bernadette Lagarde), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente, a donné pouvoir à Frédéric Duthel), FAYOL Stéphane (absent, a donné pouvoir à Raphaël Chipeaux), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à J.François Bost), MAGNE Muriel (absente, pouvoir à Philippe Gimenez), SAERENS Grégory (absent, a donné pouvoir à Jean-Louis Faye), COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, FAURE Michèle, JUGE Jean-Claude,

Monsieur Michel RANOUIL est désigné secrétaire de séance

Travaux « pont de la couchie » - attribution

Suite au vote du conseil communautaire du 12 mai 2022 un marché public de travaux concernant la restauration d'un pont situé au lieu-dit "lacouchie" sur la voirie d'intérêt communautaire n°004 commune de Miallet a été lancé.

Etant donné le volume financier, inférieur à 100 000,00€ HT, et dans le cadre de la loi ASAP, le marché est un marché de travaux conclu sans publicité ni mise en concurrence préalable, où 3 entreprises ont été consultées. Cette opération de travaux est réalisée afin de conforter les fondations et la structure de ce pont en permettant la mise aux normes de ses parapets afin d'assurer la sécurité des usagers de ce pont.

Tableau final de classement des offres suite au rapport d'analyse des offres.

	MONTANT HT	CLASSEMENT
SOTEC	82 938.41 €	1
LAJARTHE	99 671.00 €	3
MISTRI	98 802.05 €	2

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 29 juin 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220629-2022_4_21-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOTEC, offre pour un montant total de 82 938.41 € HT, soit 99 526,09 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SOTEC pour la restauration du Pont de la Couchie à Miallet.**
- **AUTORISE son président à signer tout document relatif à ce marché.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 29 juin 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

